

La vallée du Rhône, de Givors à Pierrelatte : un long corridor industriel en croissance démographique

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 172 • Décembre 2023



La vallée du Rhône, entre Givors et Pierrelatte, est un territoire périurbain fortement artificialisé qui comprend 7,5 % de la population régionale. La croissance de la population y est dynamique, portée par des soldes naturel et migratoire excédentaires. Le flux migratoire est notamment positif avec le département du Rhône et les départements non limitrophes. À l'inverse, il est déficitaire avec les autres départements englobants, ainsi qu'avec le Gard et le Vaucluse. L'emploi est dynamique et profite en partie de l'influence de l'agglomération lyonnaise. L'économie du territoire est spécialisée dans l'industrie, en particulier dans les secteurs de la chimie, de la production et distribution d'électricité et de transport logistique. Ces activités profitent des infrastructures de transports, nombreuses dans la vallée, et de la présence du fleuve. L'orientation économique et les échanges avec l'agglomération de Lyon entraînent des risques environnementaux notables pour le territoire.

Contrainte entre le Massif central et les contreforts des Alpes, la vallée du Rhône est un axe de communication millénaire propice à l'implantation humaine ► **figure 1**. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce **territoire** s'étale sur 170 km, du bassin de vie de Givors à celui de Pierrelatte, de part et d'autre du fleuve Rhône. Il comprend 600 000 personnes résidant dans 212 communes dont neuf de plus de 10 000 habitants. La plus peuplée d'entre elles, Valence, coupe le territoire en une partie nord sous influence de Lyon et une partie sud moins densément peuplée.

Un territoire périurbain de densité intermédiaire fortement artificialisé

De Givors à Pierrelatte, la vallée du Rhône est plus **densément peuplée** que l'ensemble des **départements englobants** de la région (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône), 190 habitants au km² contre 170. Plus de la moitié des personnes résident dans un espace dit « de densité intermédiaire » ► **figure 2**, contre moins d'un tiers dans le **territoire de comparaison**. Sa population représente 12,6 % de celle des départements englobants et 7,5 % de la population régionale.

La vallée du Rhône est un espace essentiellement périurbain. Elle n'inclut aucun pôle métropolitain et seulement un pôle moyen, celui de Valence. La couronne du pôle de Lyon déborde largement dans la partie nord de la vallée : 160 000 personnes

de la vallée du Rhône vivent dans l'aire d'attraction de Lyon. Sur l'ensemble de la zone d'étude, 62 % de la population réside dans la couronne périurbaine d'un pôle (43 % dans les départements englobants) et seulement un tiers dans le pôle (respectivement la moitié).

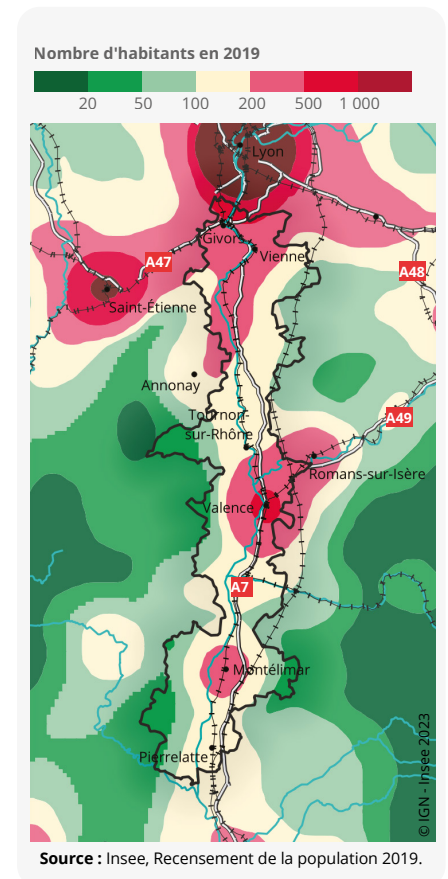
L'artificialisation des sols est forte et concerne 10,4 % de l'espace contre 7,3 % pour les cinq départements englobants et 5,7 % dans la région. Même si elle ralentit, cette artificialisation poursuit sa progression, au rythme de 75 hectares par an en moyenne entre 2012 et 2018. À l'instar de la densité de population, la densité de logements (96 logements par km²) est plus élevée que celle de la zone de comparaison (88 logements par km²). L'objectif national d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (2011-2021), devrait contraindre le territoire à plus de sobriété foncière.

Soldes naturel et migratoire portent la dynamique démographique

Au cours des trois dernières décennies (1990-2019), la population de la vallée du Rhône a gagné 114 000 habitants, soit une croissance annuelle moyenne plus élevée qu'en France métropolitaine (+0,7 % contre +0,5 %). Sur les six dernières années ► **figure 3**, le gain de population annuel moyen est ainsi de 4 200 habitants.

Depuis 1990, la croissance démographique du territoire a été portée à la fois par le solde naturel et migratoire, avec un excédent de naissances par rapport aux décès y contribuant pour les deux tiers et un solde apparent des entrées et sorties

► 1. Densité de population en 2019



pour un tiers. La population du territoire est globalement plus âgée que celle des départements englobants réunis pour deux raisons. D'une part, les étudiants y sont peu nombreux en l'absence de grand pôle universitaire. Nombre d'entre eux quittent la vallée du Rhône pour faire ou poursuivre ailleurs leurs études. D'autre part, les jeunes actifs (25-44 ans) y sont sous-représentés, cet espace accueillant plus volontiers des actifs de plus de 45 ans. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par des parcours de vie qui favorisent l'installation en espace périurbain de ménages dans une deuxième moitié de vie active. La surreprésentation des enfants de moins de 18 ans ne compense pas le déficit de jeunes actifs.

Migrations résidentielles : des liens forts avec Lyon et les départements voisins

La vallée du Rhône est un territoire attractif ► **figure 4**. Entre 1999 et 2019, le solde apparent des entrées et sorties s'élève à plus de 1 800 personnes en moyenne chaque année. En cumul sur vingt ans, cela correspond à la population actuelle de Montélimar. Sur un an, en 2019, les arrivées dépassent les départs de 2 500 personnes. Le territoire est notamment excédentaire dans ses échanges avec le Rhône (environ un millier d'habitants) et aussi avec les départements métropolitains non limitrophes. Il est en revanche déficitaire avec tous les autres départements englobants, ainsi qu'avec le Gard et le Vaucluse.

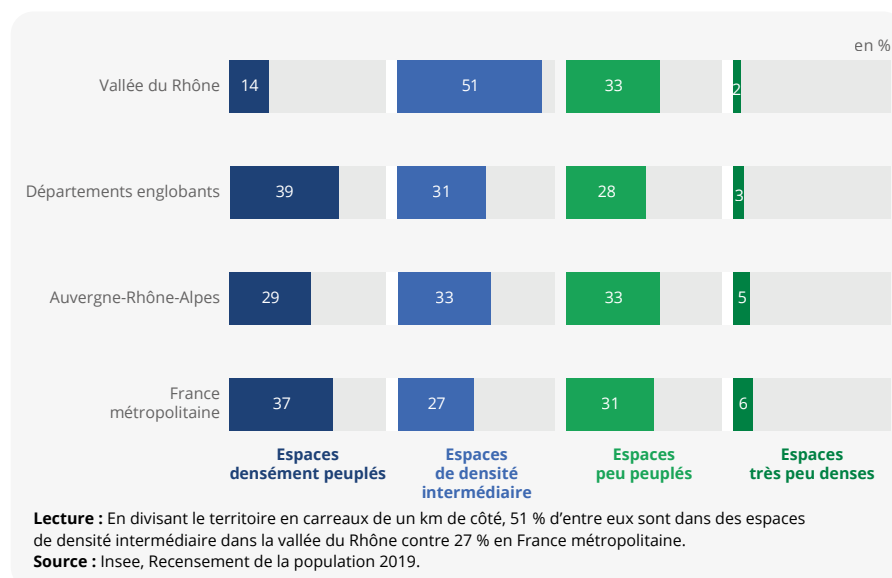
Les échanges de proximité sont assez équilibrés. Ainsi, 60 % des nouveaux arrivants dans la zone proviennent des cinq départements englobants et un quart arrivent du seul département du Rhône. De façon symétrique, 62 % des départs sont à destination du territoire de comparaison, avec 20 % vers le département du Rhône. De plus, 13 % des échanges résidentiels (somme des entrées/sorties) de la zone sont en lien avec les seules communes de Lyon et de Villeurbanne.

La partie nord de la vallée du Rhône est fortement influencée par la périurbanisation de Lyon. Parmi les nouveaux arrivants, une forte proportion d'actifs occupés travaillent en dehors de la zone d'étude (24 %), alors qu'ils ne représentent que 13 % des résidents du territoire.

Un dynamisme de l'emploi sous influence de l'agglomération lyonnaise

La vallée du Rhône compte 237 000 emplois, soit 12 % de l'emploi de l'ensemble des départements englobants.

► 2. Répartition de la population selon la densité du lieu de résidence



Le dynamisme de l'emploi entre 2013 et 2019 (+0,6 % par an) est fort et comparable à la moyenne de la zone de comparaison (+0,7 %), mais largement supérieur à la moyenne de France métropolitaine (+0,3 %). Du fait de la polarité de l'agglomération lyonnaise (22 % de l'emploi régional), située à quelques kilomètres au nord de la zone, le territoire propose moins d'emplois qu'il n'héberge d'actifs occupés. En effet, les navettes domicile-travail de la zone sont déficitaires : 61 000 navettes entrantes pour 65 000 navettes sortantes. Ces échanges sont notamment déficitaires avec Lyon et ses banlieues est et sud : Vénissieux, Saint-Priest, Villeurbanne, Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite, Feyzin, Corbas, Bron et Saint-Fons. L'ensemble de ces communes reçoivent 22 600 actifs occupés navetteurs de la vallée du Rhône alors qu'elles n'en envoient que 4 200. Par ailleurs, les échanges sont nombreux avec Romans-sur-Isère (2 500 entrées, 2 800 sorties), Annonay (900 entrées, 1 800 sorties) et Saint-Paul-Trois-Châteaux (présence de la Centrale Nucléaire du Tricastin, 100 entrées, 1 500 sorties).

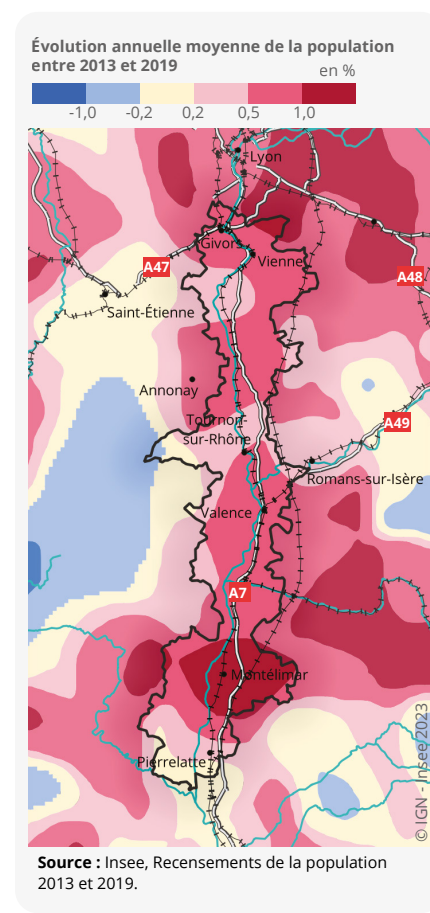
Malgré une bonne dynamique de l'emploi sur la période récente, le **taux de chômage** (au sens du recensement de la population) s'établit à 13,0 % contre 12,2 % dans les départements englobants et 11,5 % dans la région.

Une industrie persistante malgré la tertiarisation de l'économie

La vallée du Rhône est un espace fortement industrialisé. L'industrie représente 18 % des emplois, contre 15 % dans les départements englobants et 12 % en France métropolitaine ► **figure 5**. L'appareil industriel est spécialisé, notamment dans la chimie, la production

et distribution d'électricité (nucléaire et hydroélectricité), ces activités utilisant directement l'eau du fleuve. Les activités de transport logistique sont très présentes, du fait de la proximité de l'autoroute A7 et de routes nationales. Elles occupent 10 % de l'emploi au lieu de travail contre 8 % dans les départements englobants, comme en France métropolitaine. Les activités de

► 3. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2019



services présentes dans le territoire font ainsi ressortir une spécialisation dans la logistique et le soutien à l'industrie. Ces deux secteurs pèsent ensemble 28 % de l'emploi. Dans le secteur marchand, les principaux établissements sont dans le nucléaire (les deux centrales et la société Orano), le transport et la logistique (Amazon) et la fabrication de matériel de transport (Trigano, STS Composites).

À l'exception de l'agroalimentaire, qui a gagné 900 emplois en onze ans, tous les secteurs industriels ont reculé. Mais l'érosion de l'emploi industriel est cependant beaucoup moins marquée qu'ailleurs, sans doute en partie grâce aux spécialisations sectorielles présentes sur le territoire. Depuis 1999, l'industrie locale a perdu 0,5 % de ses emplois en moyenne chaque année, contre 1,2 % dans les départements englobants et 1,4 % en France métropolitaine.

Comme partout, le territoire a connu une tertiarisation de son économie au cours des onze dernières années. Le repli de l'emploi industriel est largement compensé par des gains importants dans les services marchands et non marchands, notamment dans le commerce, les activités informatiques et les activités juridiques comptables et de gestion. Les services présentiels sont favorisés par une démographie dynamique.

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent 13 000 emplois, soit près de 6 % de l'emploi de la zone (contre 4 % dans les départements englobants). L'agriculture est centrée sur la filière fruits et la viticulture. Dans le domaine agroalimentaire, la chocolaterie Valrhona figure parmi les principaux établissements de la zone.

L'économie touristique du territoire est portée par quelques sites importants qui cumulent des entrées touristiques, notamment la ferme aux crocodiles à Pierrelatte et la cité du chocolat Valrhona à Tain l'Hermitage ; mais ces sites ne génèrent que peu d'activité dans l'hébergement et la restauration. L'emploi touristique pèse moins de 3 % de l'emploi contre 4 % en France métropolitaine.

Un niveau de vie légèrement inférieur à la moyenne de France métropolitaine

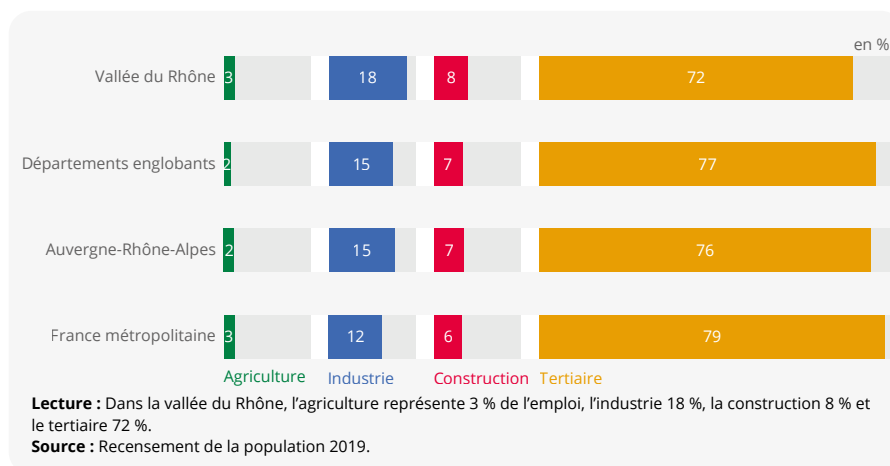
Le **niveau de vie médian** des habitants du territoire est de 21 600 euros, soit 300 euros de moins que la moyenne de France métropolitaine et 700 de moins que les départements englobants. Avec des niveaux de vie médians supérieurs à 23 500 euros par unité de consommation (UC), le Rhône et l'Isère figurent parmi les

plus riches de France (10^e et 12^e rangs des départements français). Dans la vallée du Rhône, les inégalités de revenu sont plus faibles qu'ailleurs, en raison d'une part du peu de présence de hauts et très hauts revenus, et d'autre part de la structure sociale de la population active, avec une surreprésentation des ouvriers et une sous-représentation des cadres. Les 10 % les plus riches ont un niveau de vie au moins égal à 36 500 euros par UC contre 39 700 euros en France métropolitaine et 39 400 dans les départements englobants. Les revenus des 10 % les moins riches sont, en revanche, comparables aux moyennes métropolitaines et de la zone de comparaison (respectivement 11 800, 11 600 et 11 900 euros). Les ménages non imposés sont surreprésentés dans le territoire : 44 %, contre 41 % dans les départements englobants et 42 % en France métropolitaine.

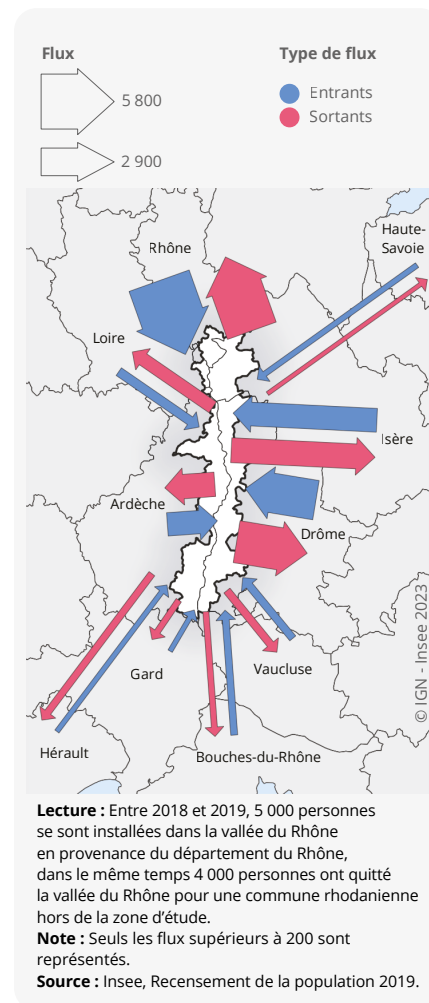
Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce niveau de vie plus faible. La part des 18-25 ans non insérés (24 %) est largement supérieure à celle des départements englobants (19 %) et de la France métropolitaine (21 %). Par ailleurs, la part des pensions, retraites et rentes dans les revenus (28 %), identique à celle des retraités dans la population, est plus importante que dans les départements englobants (26 %). Au final, le **taux de pauvreté** (14,1 %) est plus élevé que celui du territoire de comparaison (13,7 %) mais inférieur à celui du niveau national (14,5 %).

Pour autant, les situations de sur-occupation des résidences principales sont moins fréquentes dans la vallée du Rhône (5 %) que dans les départements englobants (9 %) et en France métropolitaine (10 %). Dans ce territoire périurbain, la population réside plus souvent en maison individuelle (61 %) et plus souvent en tant que propriétaires (64 %) que dans les départements englobants (respectivement 46 % et 56 %) et dans la région (respectivement 52 % et 59 %).

► 5. Emploi par secteur en 2019



► 4. Principaux flux migratoires entre la vallée du Rhône et les départements



Environnement : un territoire à risques

La vallée du Rhône est un tronçon majeur d'un axe européen de transport, principalement routier. Le transport de marchandises y est conséquent et permanent ; s'y ajoutent les déplacements touristiques sur les périodes de

vacances scolaires, notamment estivales. De plus, les émissions de CO₂ pour les déplacements domicile-travail et domicile-études sont fortes : 720 kg par personne et par an contre 635 dans les départements englobants. Les modes de déplacement doux et les transports en commun sont moins utilisés que dans la zone de comparaison. Ainsi, 35 % des ménages du territoire possèdent deux voitures (30 % dans les départements englobants). Réciproquement, la part des ménages sans voiture est beaucoup moins importante (12 % des ménages contre 18 % dans les cinq départements englobants).

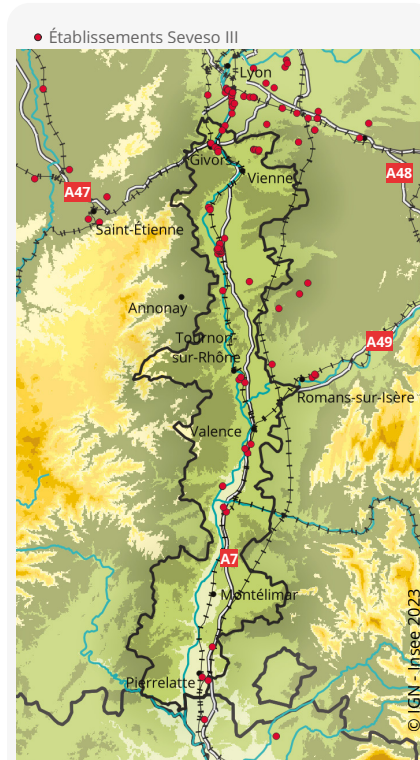
La vallée du Rhône héberge trois centrales nucléaires, en bord de fleuve, pour un total de dix réacteurs sur les 56 présents en France métropolitaine. Ces derniers utilisent l'eau du Rhône pour leur refroidissement. Sept centrales hydroélectriques produisent également de l'électricité sur le Rhône pour une puissance installée de 1 240 MW, soit 11 % de la puissance régionale¹ et 5 % de la puissance nationale².

La part des surfaces protégées par au moins une mesure réglementaire, foncière ou contractuelle, est nettement plus faible dans la vallée du Rhône (10 %) que dans les départements englobants (36 %) et qu'en moyenne régionale (38 %). La part des communes présentant des risques naturels, inondations et incendies de forêt est élevée, ainsi que celle où sont installés de « gros établissements pollueurs » (11 %) et des sites Seveso, 7 % contre 5 % et 2 % en Auvergne-Rhône-Alpes ► **figure 6**. La vallée du Rhône concentre 13 % des « gros établissements pollueurs » de la région et 10 % des sites Seveso. Au final, près d'un quart de la population (24 %) réside dans une commune hébergeant un de ces sites contre 22 % dans les départements englobants et 11 % en France métropolitaine. ●

Simon Desgouttes, Christophe Privas (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 6. Établissements classés SEVESO III



Source : Base de données ARIA (analyse, recherche et information sur les accidents), ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT).

1. Auvergne-Rhône-Alpes étant de très loin la première région de France pour la production hydroélectrique avec 46 % de la puissance installée nationale.
2. Source : France Hydroélectricité, <https://www.france-hydro-electricite.fr/>

► Définitions

Territoire d'analyse : le territoire de la vallée du Rhône entre Givors et Pierrelatte est constitué de 14 bassins de vie en 2022. Il s'agit, du nord au sud, des bassins de vie de Givors, Vienne, Condrieu, Roussillon, Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Vallier, Tournon-sur-Rhône, Valence, la Voulte-sur-Rhône, Livron-sur-Drôme, Montélimar, Donzère, Bourg-Saint-Andéol et Pierrelatte. N'ont pas été inclus dans le territoire, en amont, le bassin de vie de Lyon, trop vaste et incluant de trop nombreuses communes hors vallée du Rhône, et en aval, le bassin de vie de Pont-Saint-Esprit qui n'a que deux communes dans la région.

Territoire de comparaison : le territoire est comparé à un ensemble composé des cinq départements englobants : le Rhône, la Loire, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage (revenu à disposition pour consommer et épargner) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC permettent de tenir compte des économies d'échelle liées à la composition du ménage : une UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

Le **taux de pauvreté** est la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national une année donnée, soit 1 120 euros mensuels pour une personne seule en 2020.

La grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses.

Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'espace urbain ; les communes peu denses et les communes très peu denses constituent l'espace rural.

► Pour en savoir plus

- « Des enjeux pour demain », Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes n° 6, février 2021.
- **Albert R., Bouvet S., Privas C.**, « En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 26 000 emplois générés par l'activité nucléaire d'EDF », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 156, décembre 2022.

